

Le bocage du Haut-Anjou (21)



UP21-00 Un plateau au bocage relictuel (Courbeveille)

L'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou se caractérise par un grand plateau bocager faiblement ondulé et irrigué par un réseau hydrographique autour de la Mayenne et de ses affluents dont l'Oudon. La vallée de la Mayenne fait exception en incisant plus fortement le plateau et induisant des effets de reliefs marquants au niveau de ses coteaux et renforçant les ondulations du plateau à son contact. Si le bocage se lit toujours, au travers de la dispersion du bâti rural, des haies préservées, la maille bocagère souvent très distendue, ne s'identifie presque plus. Le paysage ouvert dégage de longues perspectives, animées de multitudes de points de repères, ici la silhouette d'un bourg regroupé autour de son clocher, là des bâtiments d'élevage, ici encore un château au cœur d'un parc, là les bâtiments d'activités.

Terre de transition, notamment par la typologie architecturale entre la Mayenne et l'Anjou, où le tuffeau aux tonalités claires commence à remplacer le grès aux couleurs sombres, l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou affiche son dynamisme agricole au travers de ses paysages et s'ouvre à de nouveaux équipements ou infrastructures.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles des paysages de Pays profond (paysages ruraux) ([lien vers article représentations culturelles régionales](#))

La famille de paysage : Plateaux bocagers mixtes



1 Château-Gontier, ville patrimoniale sur la Mayenne



2 Un patrimoine architectural important : Château de Vaux sur la commune de Miré (Bierné)



2 La vallée de la Mayenne encadrée par des coteaux boisés ou urbanisés (Ménil)



4 Un paysage semi-ouvert, au bocage rélictuel avec des villages implantés en ligne de crête ici clocher de Laubrières (Fontaine-Couverte)

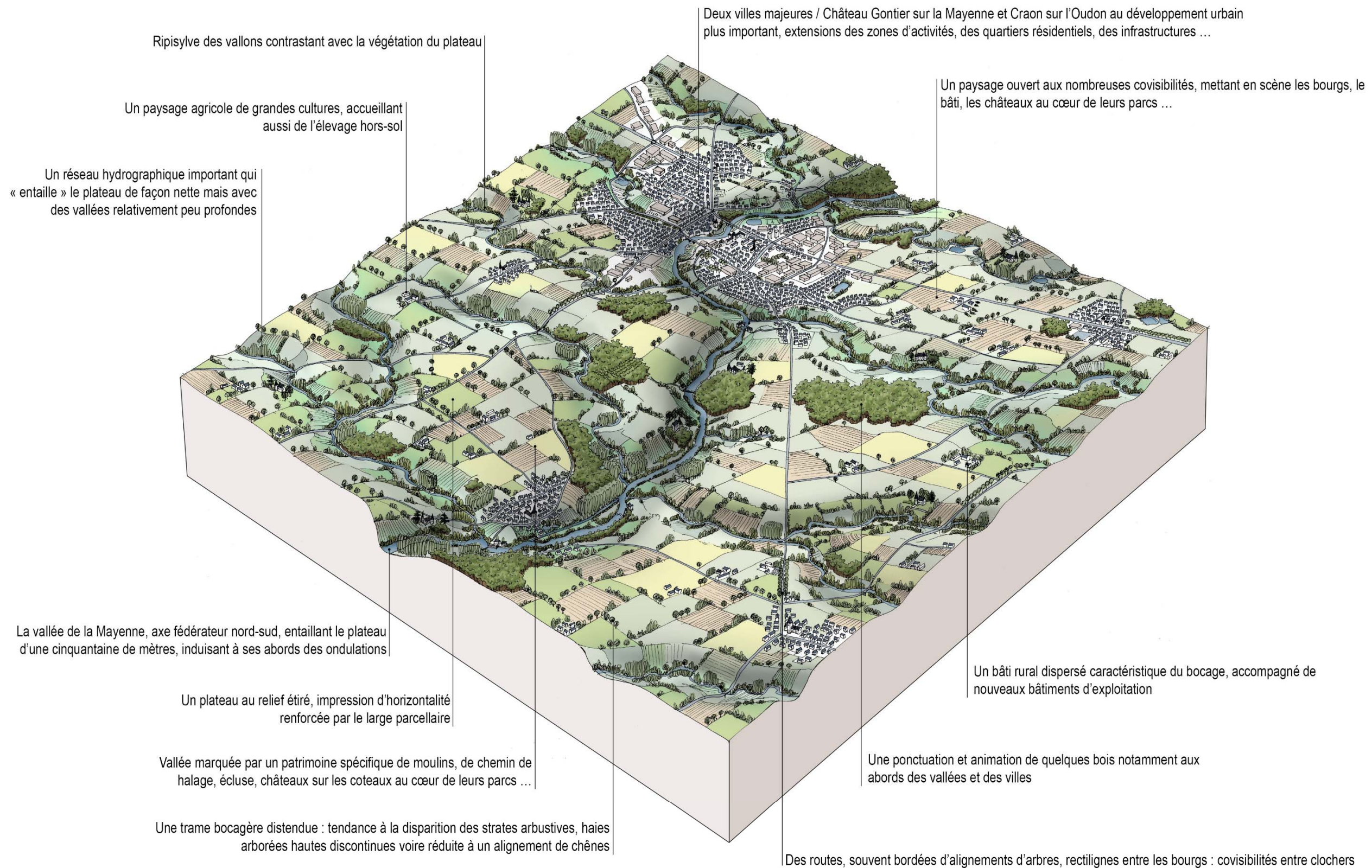


5 Des témoins d'une industrie agroalimentaire active : le silo de Cossé-Le-Vivien

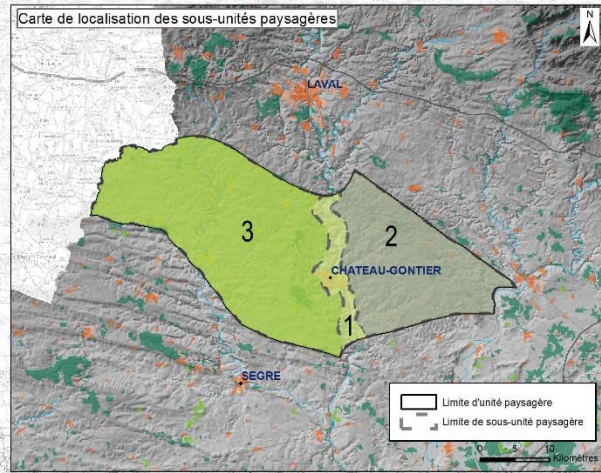


6 Tendance à la disparition du bocage et à l'ouverture du paysage par les paysages de grandes cultures (Craon)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou (21)



Carte de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou (21)



1 La vallée de la Mayenne angevine

- Une vallée sinueuse encaissée marquée par un important patrimoine lié notamment à sa navigabilité (quais, ports, écluses, cales...).
- Peu de franchissements de la Mayenne, qui sont de fait des points privilégiés de découverte de la rivière.
- Présence d'un chemin de halage continu permettant la découverte de ce paysage préservé : coteau boisés, animés de châteaux au cœur de leur parc qui dominent la vallée...
- Succession de vallons secondaires qui animent fortement le relief de part et d'autre de la vallée.
- Château-Gontier : Articulation urbaine de l'unité dont la Mayenne est l'axe fédérateur, profitant d'un élargissement ponctuel de la vallée et de plusieurs points de franchissement pour se développer et diffuser son urbanisation sur les bourgs à proximité.

Le bocage du Haut-Anjou

L'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou se caractérise par un grand plateau bocager faiblement ondulé et irrigué par un réseau hydrographique autour de la Mayenne et de ses affluents dont l'Oudon. La vallée de la Mayenne fait exception en incisant plus fortement le plateau et induisant des effets de reliefs marqués au niveau de ses coteaux et renforçant les ondulations du plateau à son contact. Si le bocage se lit toujours, au travers de la dispersion du bâti rural, des haies préservées, la maille bocagère souvent très distendue, ne s'identifie presque plus. Le paysage ouvert dégage de longues perspectives, animées de multitudes de points de repères, ici la silhouette d'un bourg regroupé autour de son clocher, là des bâtiments d'élevage, ici encore un château au cœur d'un parc, là les bâtiments d'activités.

Terre de transition, notamment par la typologie architecturale entre la Mayenne et l'Anjou, où le tuffeau aux tonalités claires commence à remplacer le grès aux couleurs sombres, l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou affiche son dynamisme agricole au travers de ses paysages et s'ouvre à de nouveaux équipements ou infrastructures.

2 Le bocage semi ouvert de Bierné

- Plateau bocager semi ouvert dégageant de longues perspectives.
- Vues souvent boquées au loin par une lisière boisée, ou l'accompagnement arboré de la voie ferrée.
- Petites vallées encaissées convergeant majoritairement à l'ouest vers la Mayenne et à l'est vers la Sarthe.
- Pression urbaine sur les bourgs entre deux pôles d'emploi importants : Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe.
- Influence angevine et sarthoise (avec la tuile en frange nord-est) plus lisible dans l'architecture.

3 Le bocage ouvert de l'Oudon

- Plateau bocager semi-ouvert ponctué de rares boisements et de nombreux plans d'eau (arrosage) et étangs (agrément et loisirs).
- Vallées marquées dont certaines reprennent l'orientation armoricaine nord-ouest/sud-est.
- Vallée de l'Oudon orientée nord-sud, au sein de laquelle la rivière dessine de larges méandres ponctués de peupleraies. Articulation urbaine de Craon implantée au cœur de la vallée de l'Oudon.

Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250, ©IGN BDTOP0, ©IGN BDCARTO
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/100 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères

Le bocage du Haut-Anjou présente des transitions d'ambiance :

- au nord, avec les vallées du pays de Laval et le Bas-Maine : Cette transition correspond à la bascule géologique du socle Briovérien vers le bassin de Laval
- au sud, avec les marches entre Anjou et Bretagne et les vallées du Haut-Anjou.

Ces croisements d'ambiances constituent des transitions progressives perceptibles entre ces unités paysagères et elles prennent généralement appui sur des éléments géographiques forts (vallées et crêtes boisées).

- Au nord-ouest, fermeture progressive du bocage vers l'unité paysagère des vallées du pays de Laval, en articulation autour du vallon du Boulan au pied de Beaulieu-sur-Oudon



UP21-10-01 Vallon du Boulan au paysage fermé par le développement des peupleraies (Beaulieu-sur-Oudon)

- Au nord-est, la petite crête boisée (Bois de Bergault, Forêt de Bellebranche) qui marque un promontoire dominant le Bas-Maine et le Haut-Anjou marque la transition entre les mailles bocagères plus ou moins distendues de ces deux unités paysagères.



UP21-10-02 Transition dans la densité de la maille bocagère au niveau de l'ondulation entre Maisoncelles-du-Maine et Le Bignon-du-Maine (Le Bignon-du-Maine)



UP21-10-03 Au nord-est, petite crête boisée (Bois de Bergault, Forêt domaniale de Bellebranche) animée par un patrimoine de châteaux dans leur parc arboré (ici la Manchetière) et l'ancienne abbaye cistercienne de Bellebranche (Saint Brice)

- Au sud-ouest, transition paysagère prenant appui sur les premières crêtes et vallées orientées nord-ouest / sud-est. Cette direction est initiée par la crête boisée de Saint-Michel-de-la-Roë et de la forêt de Craon. Ainsi, le relief s'affirme progressivement vers le sud annonçant le passage au grès armoricain de l'Ordovicien



UP21-10-04 Vue sud de la crête boisée de Saint-Michel-de-la-Roë, sur lequel le bourg se détache (à gauche) et illustration (à droite) de la bascule topographique vers l'unité du bocage du Haut-Anjou au cœur de la crête boisée (Saint-Michel-de-la-Roë)

- Au sud-est, entre Daon et Saint-Denis-d'Anjou, transition progressive entre le bocage et les vallées du Haut-Anjou, marquée par un rapprochement des vallées principales (Mayenne et Sarthe) induisant des covisibilités est-ouest entre leurs coteaux. Cette limite prend appui sur le microrelief de Saint-Denis-d'Anjou qui crée un événement dans le paysage et propose un belvédère sur le plateau



UP21-10-05 Effet de butte au niveau de Saint-Denis-d'Anjou, confortant la limite entre les unités du bocage du Haut-Anjou au nord et les vallées du Haut-Anjou au sud (visible ici)

Dans l'axe de la vallée de la Mayenne, une continuité paysagère s'instaure tant au sud qu'au nord.

A l'est, l'unité paysagère est limitée par le coteau boisé de la Sarthe.

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

L'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou s'inscrit, sur sa frange ouest, en continuité de l'unité paysagère de la plaine de Janzé – La Guerche-de-Bretagne, identifiée dans l'atlas de paysages de l'Ille et Vilaine : « *La Plaine de Janzé – la Guerche-de-Bretagne est une grande plaine agricole modernisée, aux vastes dégagements où les reliefs sont peu prononcés en dehors des vallées. Elle s'apparente à une campagne fortement remembrée, ponctuée d'usines agro-alimentaires. Alors que les villes et les bourgs, peu nombreux, se concentrent surtout sur ses marges, la plaine se prolonge dans le territoire de la métropole rennaise dont elle constitue une partie du cadre agricole. La proximité de Rennes et les axes routiers impliquent de nombreux développements en relation avec les espaces agricoles, eux-mêmes très transformés : le paysage de la plaine est en devenir* »

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

L'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou correspond peu ou prou à l'unité dite du « Haut-Anjou Mayennais : paysages de plateaux cultivés » de l'Atlas des paysages de la Mayenne de 1999.

Les adaptations des limites au nord s'appuient sur la répartition des zones de transition qui étaient identifiées et qui ne sont pas reprises dans la logique retenue pour établir l'atlas de paysages des Pays-de-La-Loire. Au sud-ouest, la limite est « remontée » pour prendre appui sur la crête boisée de la forêt de Craon et bois de Saint-Michel qui initie les premières orientations régulières armoricaines, reprenant ainsi la même logique que celle adoptée dans l'atlas des paysages d'Ille et Vilaine. Au sud-est, dans l'atlas des paysages de 1999, elle épousait le contour du département, dans l'atlas de paysages des Pays-de-La-Loire, elle s'appuie sur une transition progressive entre le bocage et les vallées du Haut-Anjou, prenant appui sur le microrelief de Saint-Denis-d'Anjou.

La modification du nom répond à la logique retenue dans l'atlas de paysages des Pays-de-La-Loire qui a pour ambition en termes de dénomination d'associer un mot décrivant le type de paysage (bocage, plateau, vallée....) et un mot décrivant où c'est (Anjou Maine, Vendée, Haut-Anjou ...).

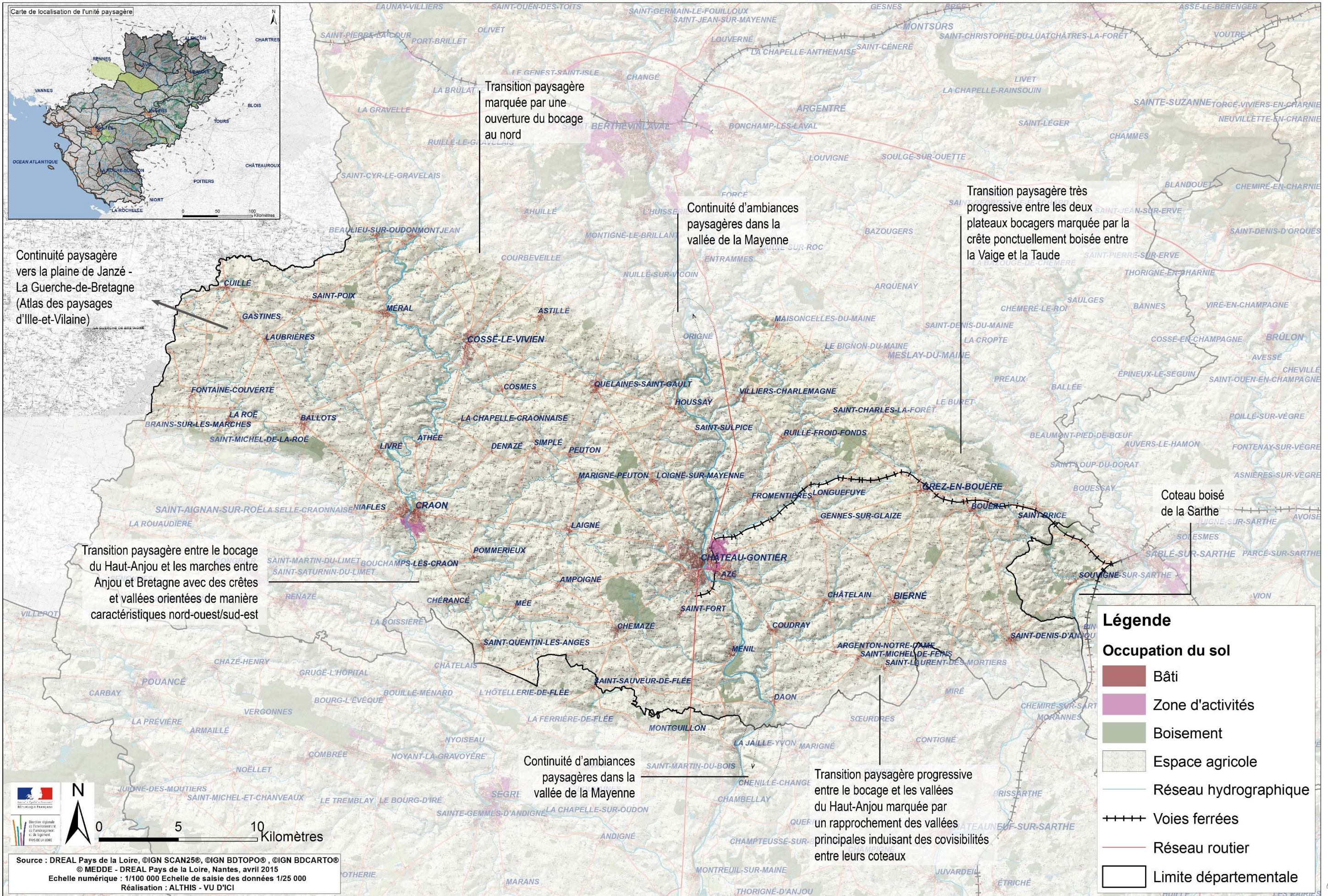
Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

Lien PDF avec :

- [l'Atlas des paysages de la Mayenne 1999](#)

- [l'Atlas des paysages d'Ille et Vilaine 2014](#)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou (21)



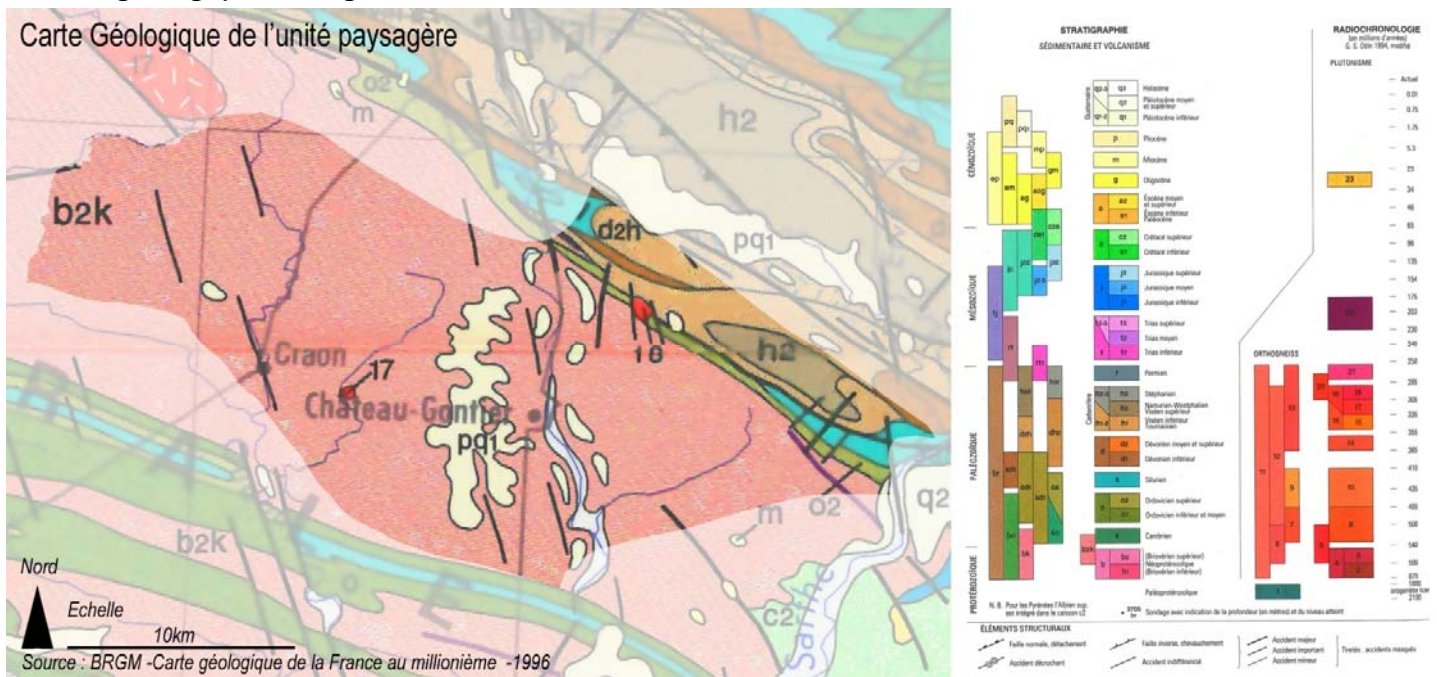
2. Les caractères du bocage du Haut-Anjou

Sources :

- Atlas de paysages de la Mayenne (1999)
- La vallée de la Mayenne, un territoire en projet – les Cahiers du Conservatoire (octobre 2002)
- Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Craon (2013) – Agence SIAM
- Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Château-Gontier (2014) – Agences SCE et Cibles & stratégies
- Notice de la carte géologique 0391N de Château-Gontier au 1/50 000ème (1998)
R. BROSSÉ, B. GUÉRANGÉ, J. GUÉRANGÉ-LOZES, Y. HERROUIN, E. HOULGATTE, G. MOGUEDET
et A. PELHÂTE avec la collaboration de H. ETIENNE, J.-M. LUTZLER et Ch. VAUTRELLE

2.1 Un plateau au relief étiré

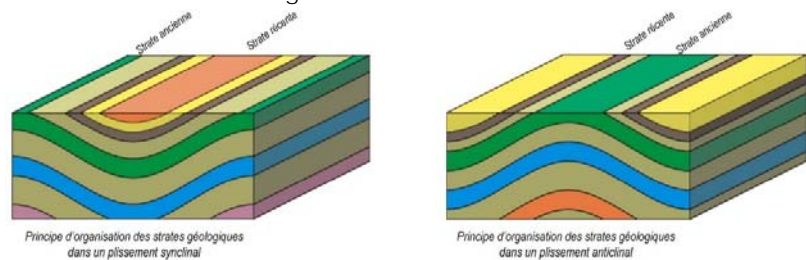
Un socle géologique homogène



UP21-20-C1 carte géologique de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou

Le bocage du Haut-Anjou se situe sur des formations géologiques datant du briovérien. Ces formations s'organisent sur un anticlinal entre deux formations datant du paléozoïque : la bordure méridionale du Bassin de Laval au nord-est et au sud-ouest le synclinal de Châteauneuf-sur-Sarthe, (terminaison angevine du pli de Martigné-Ferchaud(35)). C'est cette entité géologique simple du Briovérien, sans accident majeur qui induit un relief lui aussi homogène.

UP8-21-S1 Schéma de principe décrivant un plissement synclinal et anticlinal



Les traits les plus marquants de la morphologie du relief sont attribuables aux assises paléozoïques, et en particulier aux grès ordoviciens qui dressent des crêtes de type appalachien (un relief appalachien se caractérise par des crêtes parallèles en roches dures, entre lesquelles se trouvent des dépressions en roches tendres). C'est notamment le cas sur le flanc sud du bassin de Sablé avec les points culminants entre 100 et 110 m vers Grez-en-Bouère et Bouère.



La formation des calcaires de Bouère en frange du synclorium de Laval trouve une traduction dans la présence d'un ancien four à chaux de Grez-en-Bouère et aussi dans la tradition ancienne de la marbrerie avec sciage de blocs sur l'affleurement (exploitation jusqu'aux environs de 1965).

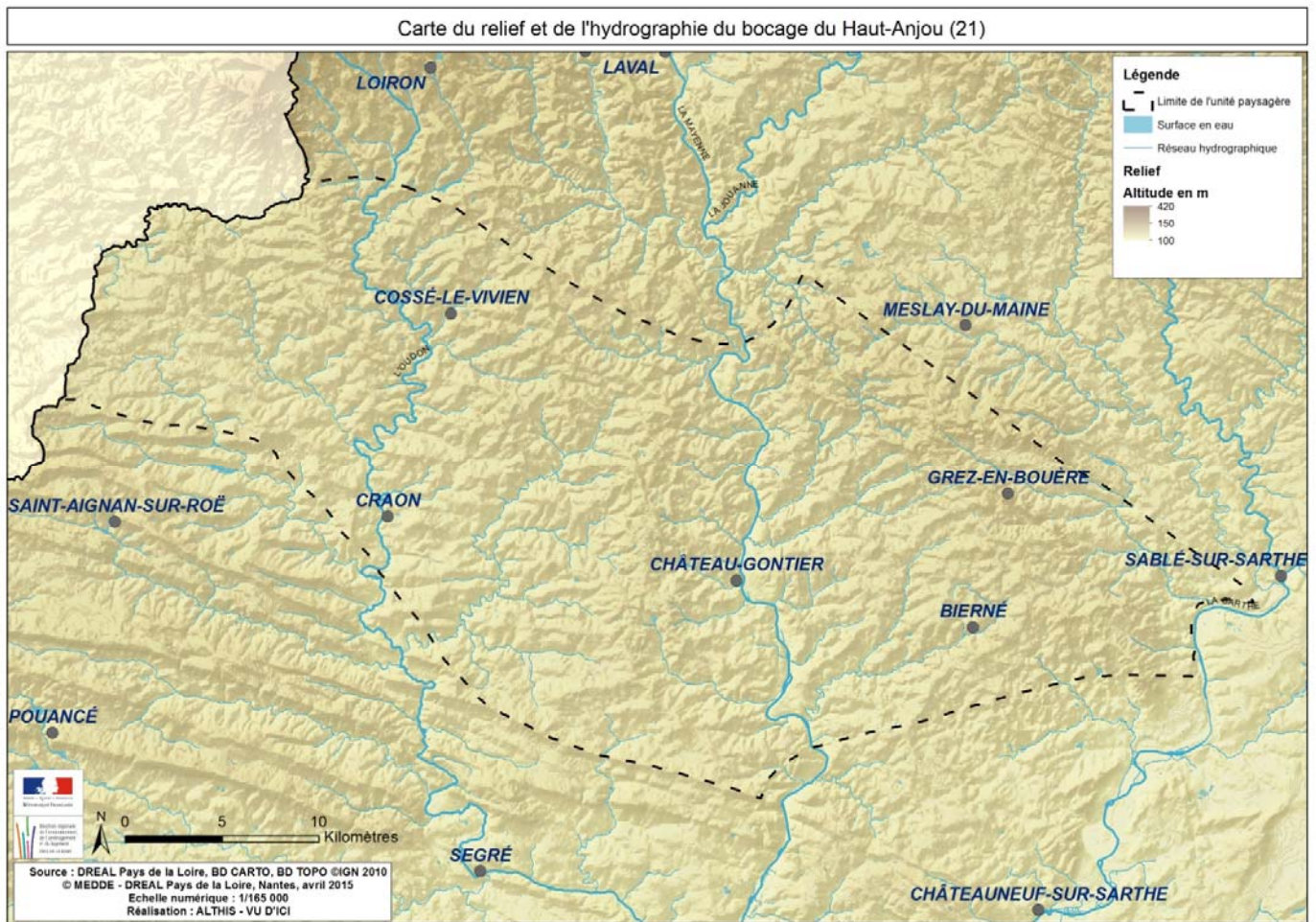
UP21-20-01 Four à chaux de Grez-en-Bouère

Un relief étiré, impression d'horizontalité renforcée par le large parcellaire

Le relief sur cette unité paysagère est constitué d'ondulations très amples, « en tôle ondulée », caractéristiques des paysages formés sur des schistes anciens. Les altitudes s'échelonnent de 40 à 120 m, sans coteaux abruptes ni transitions marquées. En effet, entre Craon et Château-Gontier, les dépôts sédimentaires sont venus gommer les derniers sursauts du relief accentuant encore l'impression de « plaine ». Les inter-distances entre les nombreux vallons conditionnent la perception du relief qui peut tendre parfois vers une impression de successions de collines à pentes modérées. Ces ondulations très douces sont parfois même difficilement identifiables et induisent une impression d'horizontalité de ce plateau agricole, renforcée par le parcellaire de plus en plus large.



UP21-20-02 Plateau marqué par de vrais plans horizontaux (Ballots)



UP21-20-C2 Carte du relief et du réseau hydrographique de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou

Un réseau hydrographique important qui « entaille » le plateau

Le réseau hydrographique s'organise autour de la Mayenne et de l'Oudon (principal affluent de la Mayenne) et de leurs multiples petits affluents. Si les vallées principales des deux rivières sont orientées nord-sud, le réseau des petits vallons adjacents irrigue l'ensemble du plateau. Les vallées sont dans l'ensemble peu profondes (une dizaine de mètres) et interrompent le plateau de façon nette et lisible. Les vallées se devinent grâce à la ripisylve qui les dessine, et qui induit un contraste par rapport à la végétation peu dense du plateau.



UP21-20-03 Vallon de l'Oudon dessiné par la ligne végétale dans un relief à peine perturbé (Craon)

La vallée de la Mayenne est en revanche plus encaissée, entaillant le plateau d'une cinquantaine de mètres. Étroite dans la traversée de cette unité, elle induit à ses abords des ondulations plus accentuées du relief.



UP21-20-04 Relief marqué de la vallée de la Mayenne nettement encaissée dans le plateau (Daon)



UP21-20-04bis Ondulations souples du relief aux abords de la vallée de la Mayenne (Ménil)

2.2 Un paysage agricole de grandes cultures ponctué de boisements

Une maille bocagère distendue

Le paysage de cette unité diffère légèrement du paysage bocager du département de la Mayenne, moins dense et plus ouvert. On y retrouve cependant les mêmes essences : chêne pédonculé, frêne, merisier, orme, aubépine, prunellier, noisetier, fusain d'Europe, sureau, cornouiller sanguin. Les haies basses ont majoritairement disparues. Les haies sont souvent hautes, mais discontinues voire même parfois réduites à un alignement de futaies de chênes, la strate arbustive ayant été supprimée.



UP21-20-05 Haie dégradée où seules les futaies de chênes persistent (Laubrières)

Le bocage reste cependant bien présent et identifiable dans le paysage :

- Jeux d'écrans augmentant la profondeur visuelle



UP21-20-06 Les haies forment des écrans successifs qui augmentent la perception de la profondeur paysagère (Laubrières)

- Filtre végétal aux abords des extensions de bourgs, de certaines constructions agricoles ...



UP21-20-07 Intégration de bâtiments agricoles par le jeu d'une haie bocagère (Livré-La-Touche)

- Lecture facilitée par les petits jeux de relief, sur les lignes de crêtes ...



UP21-20-08 Un léger relief permet de mieux appréhender l'organisation bocagère et la diversité des haies plus ou moins dégradées (Ampoigné)

Le réseau de haies est généralement plus important en continuité des vallons qu'au cœur du plateau.

Ce relief peu mouvementé a favorisé le développement d'un parcellaire agricole large qui est favorable aujourd'hui à la culture céréalière. *Les champs de céréales donnent donc la couleur principale au paysage qui varie fortement avec les saisons. L'ambiance est verte et fraîche au printemps et chaude et lumineuse en été. En hiver, l'importance des espaces labourés renforce au contraire l'aspect sombre et monotone des plateaux agricoles.* La tradition du tissage reste perceptible avec parfois quelques champs bleus illuminant le paysage.

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

Sources :

- **Bien construire entre Sèvre et Maine - CAUE 85 - 2015**
- **Etat Initial de l'Environnement du SCOT des Pays de Loiron et de Laval - 2014**

Structure paysagère régionale dominante (*texte cliquable vers : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html>*), le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologiques. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer :



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu

La haie, un régulateur climatique :

La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brise-vent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus, la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.

La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faible freine l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eaux et créent une zone humide à son pied. De plus, les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve conditionne la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embâcles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoire le long de certains cours d'eau.

La haie limite l'érosion

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

La haie et ses ressources pour l'homme

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.



PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevin (Chaillé-les-Marais)

Le bocage : une trame verte écologique

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagement des territoires ruraux :

- Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU – Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne – 2012 (lien de chargement DOC01)
- Les contrats de paysages ruraux en Vendée – Diaporama de présentation du programme CPR – Conseil Général, CAUE, Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée – 2014 (lien de chargement DOC02)
- Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage – CAUE 44 – 2013 (lien de chargement DOC03)
- L'agroforesterie – Mission Bocage -2012 (lien de chargement DOC04)
- Comment valoriser son bois ? – Mission Bocage – 2012 (lien de chargement DOC05)
- Le plessage – CAUE 72 – (lien de chargement DOC06)
- La densité par la qualité – CAUE et DDT de Mayenne – 2015 (lien de chargement DOC07)

Une ponctuation et animation de quelques bois

Les boisements sont relativement peu nombreux, et ponctuent le plateau et prennent souvent appui sur les rebords de vallons ou le long de la vallée de la Mayenne. Depuis l'extérieur, ces bois s'apparentent à des écrans visuels induisant des phénomènes

d'épaulement, fermant l'horizon quand il est dégagé et orientant les vues. La force et l'impact de ses lisières sont d'autant plus marquants que le boisement est conséquent, et que le paysage est ouvert. Principalement feuillus, ces bois proposent des ambiances sombres et fraîches en été, lumineuses et graphiques en hiver, une forte opacité de la lisière, mais une transparence à l'intérieur de la forêt.



UP21-20-09 Ambiance lumineuse du Bois du Puy (Longuefuye)

Un paysage ouvert aux nombreuses covisibilités

La diminution des linéaires de haies et de la strate arbustive des haies restantes, associées à un relief dans l'ensemble plan, induit une grande ouverture du paysage qui offre ainsi des vues lointaines et écrasées. Le caractère ouvert de ce paysage constitue indéniablement une identité forte. Le regard est porté par les cultures et attiré ici par une ferme, là par un village en ligne de crête, là encore par des alignements le long des voies de desserte, ici enfin par la silhouette d'une abbaye, un château au cœur de son parc et les boisements ... La multitude des points d'appel dans ce paysage ouvert participe à l'identité de ce territoire.



UP21-20-10 Les haies forment des écrans successifs qui augmentent la perception de la profondeur paysagère (Quelaines-Saint-Gault)

2.3 Le bâti come repère dans ce paysage ouvert

Pour en savoir plus sur le bâti rural Sud Mayenne

Source : atlas des paysages du département de la Mayenne - CERESA, TRIGONE, DIREN Pays de la Loire, DDE de la Mayenne, 1999

Un bâti rural dispersé caractéristique du bocage

Le bâti rural dispersé comprend des exploitations agricoles, mais aussi des manoirs, châteaux, qui s'intègrent parfaitement dans le paysage, notamment grâce à des matériaux adaptés aux sites. Les habitations sont de préférence exposées au midi, au bout d'un chemin perpendiculaire à une route plus importante. On distingue différents types de bâtiments hérités de l'activité agricole :

- les manoirs, aussi appelés « maisons fortes », sont les plus grosses fermes, construites au XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Ils sont encore nombreux (Craon)
- les closeries sont des petites exploitations fréquentes aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Elles sont le plus souvent des dépendances de châteaux. Elles sont à l'origine composées d'un seul bâtiment (habitation avec une salle commune, une ou deux chambres, un cellier auquel est accolé l'étable), puis des annexes peuvent être construites, accolées ou non au bâtiment principal, perpendiculaires ou parallèles à celui-ci lorsqu'elles en sont détachées. Elles prennent exceptionnellement une forme en U ou en L
- les métairies sont de plus grosses exploitations qui apparaissent au XIX^{ème} siècle, lorsque les terres agricoles sont vendues au profit des bourgeois, après la Révolution. Leur composition est rigide : la maison de maître à un étage est située au fond de la cour, exposée au sud. Les bâtiments d'exploitation sont disposés en U ou en L autour de l'habitation du propriétaire (étable, écurie...).



Montjean



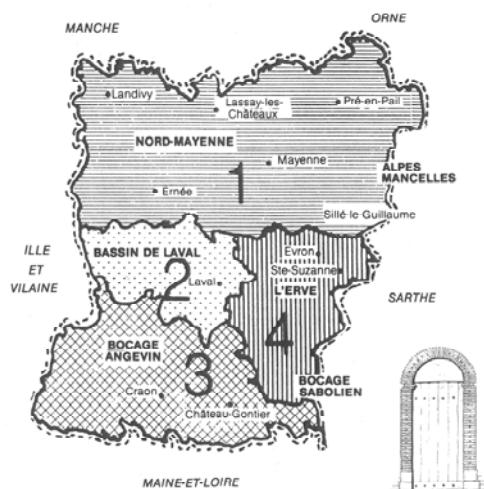
Courbeville

UP21-20-11 Un bâti rural traditionnel sobre, aux couleurs sombres qui se fond dans le paysage

Ce bâti diffus comprend souvent des éléments du « petit patrimoine », qui se compose de fours à pain, de pigeonniers, de hangars anciens en bois et de puits : (source Atlas des paysages de la Mayenne 1999) :

- Le four à pain : En règle générale, il est adossé à la face arrière ou latérale de la maison, couplé avec une cheminée intérieure. Essentiellement cylindrique, en briques et maçonnerie de moellons, il est recouvert d'une toiture schisteuse ou de tuiles. Il peut aussi être totalement séparé de la maison et constituer une entité spécifique.
- Le pigeonnier : Il se présente sous la forme d'une tourelle coiffée d'une toiture conique. Il peut avoir 2 étages. Parfois le pigeonnier est compris dans la maison elle-même : les caractéristiques résident dans les petites ouvertures couplées et dans les pierres plates débordantes en pignon.
- Le hangar (loge) : Il constitue l'un des côtés de la cour. Il était autrefois recouvert de chaume. Il est soit à murs ouverts, soit fermé sur 3 côtés par des grandes planches de bois (essentages) posées horizontalement en se chevauchant.
- Le puits : L'architecture du puits varie avec la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Lorsqu'elle est superficielle, c'est le pompage à contrepoids qui prédomine. Quand la nappe est difficile à atteindre, c'est le pompage à manivelle, le puits à treuil.

L'HABITAT RURAL ANCIEN DES PAYS DE LA MAYENNE



Les encadrements. Nord : la pierre taillée est réservée aux encadrements d'ouvertures (jambages - appuis - linteaux).



Lucarne - porte dite "gerbière". La base sur le mur de façade, les joues sont garnies d'ardoises à pureau horizontal.



Four à pain



Hangar (Loge)



Dalle d'ardoise servant d'égoût sous la petite fenêtre éclairant l'évier.



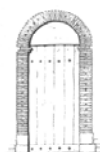
EVRON (secteur 4)

4 - L'Erve. C'est la région du grès roussard. Bien que l'ardoise domine, on rencontre encore des maisons recouvertes de tuiles plates ou à écailles.

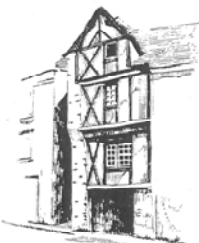
3 - Bocage angevin. Dans le Craonnais présence d'une architecture de terre (technique des boulettes superposées sur sous-bassement en pierre). Dans le secteur de RENAZE, les maisons sont construites en schiste ardoisier. Dans la région de CHATEAU GONTIER l'emploi du tuffeau est largement répandu et, de façon plus parcimonieuse, des habitations à pans de bois.



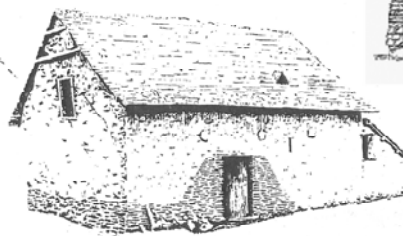
Pigeonnier



Les encadrements. Sud : les portes sont quelquefois encadrées par un appareillage de tuileaux.



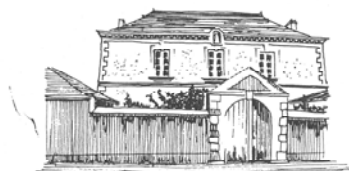
CHATEAU GONTIER (secteur 3)



SAINT POIX (secteur 3)



Puits



MESNIL (secteur 3)

Illustrations
B. DESVAUX - J. JACOUTOT
architectes

UP21-20-12 Typologie bâtie de la Mayenne – secteur du Bocage Angevin et sud du secteur de l'Erve CAUE 53

Nombre des fermes traditionnelles ont été détournées de leur usage originel et sont restaurées et habitées, permettant ainsi une préservation de ce patrimoine vernaculaire, notamment à proximité de l'agglomération lavalloise.

Les fermes en activité aujourd'hui sont entourées de nouveaux bâtiments aux volumes encore plus imposants et qui tranchent souvent dans leur implantation, leurs couleurs (bardages clairs) et textures (métalliques). L'élevage hors-sol est particulièrement présent dans le Haut-Anjou, développant des bâtiments peu haut mais très long, dont la perception varie en fonction de leur implantation et de la densité de la trame bocagère aux abords du bâtiment.



UP21-20- 13 Développement de nouvelles structures agricoles soulignant l'importance de l'activité agricole dans le paysage (Fontaine Couverte)

Le développement des grandes cultures s'accompagne aussi du développement de structures et de bâtis adaptés à leur traitement (silos par exemple). Par ailleurs, la mise en culture céréalière et fourragère plus importante sur les plateaux s'accompagne de la nécessité de créer des ouvrages de retenue d'eau collinaire pour répondre aux besoins d'arrosage. Les étangs, le plus souvent privés, sont par ailleurs support de loisirs.



UP21-20-14A Retenue d'eau collinaire cadrée de haies bocagères (Soeudres)

Les vergers traditionnels qui accompagnaient les fermes ont aujourd'hui presque disparu et ne sont plus qu'anecdotiques, quelques parcelles d'arboriculture fruitière ponctuent les paysages sous influence angevine.



UP21-20- 14 Quelques rares vergers sont encore perceptibles aux abords des fermes (Craon)



UP21-20-15 Ponctuations de quelques parcelles d'arboriculture fruitière sous influence angevine (Mée)

Une architecture sous influence angevine

Le bâti traditionnel se caractérise principalement par du grès, du schiste et de l'ardoise en toitures mais l'influence angevine apporte du tuffeau en chaînage d'angle et encadrements d'ouvertures, des « croupes » sur les toitures, des enduits crèmes.



UP21-20-16 expression de l'influence angevine dans l'architecture tuffeau en chaînage d'angle, croupe au niveau des toitures (La Roë)

Les matériaux de construction utilisés traditionnellement sont divers (source Etat initial de l'Environnement du SCoT du Pays de Craon) :

- Le schiste ardoisier : c'est le matériau le plus utilisé ; pour la maçonnerie, mais également pour la couverture des toits (dès le XIXème siècle)
- le grès : il est couramment utilisé
- la craie tuffeau : les vallées sont des axes de pénétration de ce matériau de l'Anjou (Craon, la Sarthe en limite est), qui sert un peu partout en encadrement d'ouvertures
- la terre : utilisée de part et d'autre de l'axe Cossé-le-Vivien – Château-Gontier, elle repose le plus souvent sur des soubassements en pierre (Simple)
- la brique : elle est couramment utilisée à partir du XIXème siècle pour les encadrements d'ouvertures (linteaux et jambages)
- le bois : le colombage utilise le bois pour l'ossature des bâtiments, les vides sont comblés par un mélange de terre mélangé à du foin ou de la paille ; c'est une technique utilisée depuis le Moyen-âge, mais qui est poursuivie sur certains bâtiments agricoles jusqu'au XIXème siècle.
- les enduits : c'est une grande tradition en Mayenne, ils sont réalisés à base de chaux grasse et de sable alluvionnaire ; ils étaient naturellement colorés, à différentes nuances suivant le sable ; ils étaient destinés à recouvrir les maçonneries (et en aucun cas la pierre de taille), les maisons d'exploitation n'étaient généralement pas enduites.
- les menuiseries peintes : au XVIIIème siècle, les teintes claires et pastels sont très utilisées (rose, vert, bleu et ocre) ; au XIXème, le gris Trianon est préféré ; les portes étaient souvent peintes d'une couleur soutenue (bleu, vert, rouge).

On peut souligner que cette diversité est une richesse architecturale, qui anime les bourgs de différentes couleurs. Elle permet une grande liberté dans le choix des matériaux de construction, tout en respectant l'harmonie construite au fil des décennies.

Un riche patrimoine lié à l'eau

Sur la Mayenne et dans une moindre mesure sur l'Oudon et les autres affluents, un patrimoine lié à l'eau anime les paysages de vallées et raconte l'histoire de ce territoire : moulins à eau, lavoirs, ponts, fontaines, plans d'eau, écluses et barrages, chemin de halage ...



UP21-20-17 Patrimoine de la Mayenne : Pont de pierres (Villiers-Charlemagne) quai, écluse, moulin (Château-Gontier)

Des châteaux et un patrimoine religieux qui ponctuent la campagne

Au sein de leurs parcs arborés, manoirs et demeures, châteaux souvent privés, des moulins à vents, s'exposent et animent la campagne ouverte. Le patrimoine religieux est très présent sur le territoire, avec des chapelles et des oratoires (majoritairement privés), ainsi qu'avec de nombreuses églises (essentiellement romanes, parfois gothiques), et Abbaye de la Roë au sud-ouest de l'unité. Au XI^{ème} siècle, elle fût un foyer de défrichement important au sein de la forêt de Craon, et l'établissement religieux le plus important du territoire mayennais, comptant une soixantaine de prieurés soumis à son autorité en Bretagne, Anjou et Maine.



UP21-20-18 Abbaye de la Roë (La Roë)



UP21-20-18bis Château de Craon (Craon)



UP21-20-18ter Château de la Cour (Laubrières) – Château de la Barre (Bierné)

Des bourgs implantés sur les crêtes

En dehors de Craon implanté dans la vallée de l'Oudon, l'ensemble des bourgs prend place sur les coteaux des vallons et vallées. Même lorsque ceux-ci ne sont pas très prononcés, l'organisation urbaine et l'église en position dominante confèrent à ces bourgs un statut de point d'appel et de repère dans le paysage. Si leur frange est souvent enchevêtrée dans un réseau bocager lisible, les extensions urbaines ont tendance à s'exposer (cf. chapitre sur les dynamiques paysagères)



UP21-20-19 Perception de Loigné-sur-Mayenne en fond de perspective de la voie rectiligne dès la sortie nord-ouest de Château-Gontier

2.4 Des routes rectilignes entre bourgs

Les routes semblent tracées au cordeau, tendues d'un clocher à l'autre à travers l'espace agricole et offrent des perceptions latérales. Ce paysage est fort de sa simplicité, seules les clôtures et les alignements arborés rythment les parcours.



UP21-20-20 RD 771 : double alignement de platanes soulignant la route départementale vers Laval à la sortie du bourg de Cossé-le-Vivien

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [L'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [Les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères du bocage du Haut-Anjou

Cette unité paysagère se caractérise par un grand plateau bocager faiblement ondulé et irrigué par un réseau hydrographique autour de la Mayenne et de ses affluents dont l'Oudon. La Mayenne, creuse un relief plus mouvementé qui se distingue dans le reste du territoire qui par cohérence avec les autres unités du département s'identifie comme une sous-unité. Le plateau bocager trouve des variations dans l'ouverture de la maille bocagère, la force des vallons, l'impact du développement des bourgs ... Ainsi 3 sous-unités paysagères se distinguent :

- La vallée de la Mayenne angevine
- Le bocage semi ouvert de Bierné
- Le bocage ouvert de l'Oudon

[Lien vers la carte de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou](#)

3.1 La vallée de la Mayenne angevine

La vallée de la Mayenne est sinueuse, encaissée et marquée par un important patrimoine lié notamment à sa navigabilité (quais, ports, écluses, cales...). La succession des vallons secondaires animent fortement le relief de part et d'autre de la vallée. Peu de franchissements de la vallée sont aménagés dans la traversée de l'unité, ils sont de fait des points de vue privilégiés sur la vallée. Le chemin de halage, continu le long de la rivière, permet la découverte de ce paysage préservé, caractérisé par les coteaux boisés, animés de châteaux au cœur de leur parc qui dominent la vallée ...

Source : Rapport de présentation du *Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Château-Gontier (2014)* – Agences SCE et Cibles & stratégies

D'échelle plus intime, au paysage fermé même s'il est animé de vues intéressantes sur le patrimoine naturel et bâti, qualifié parfois de "mystérieux", le paysage de vallée est toutefois plus animé que celui des plateaux bocagers. *Dans la zone nord du territoire, dans la commune d'Origné ou Houssay par exemple (en continuité avec l'unité paysagère des vallées du Pays de Laval), le sous-sol constitué de schistes anciens s'accompagne de méandres remarquables. Associé au relief, cela crée des fenêtres de vue qui cachent et découvrent successivement les éléments marquant du paysage : les châteaux, les écluses, les boisements... Le regard du randonneur sur la berge ou du batelier est ainsi attiré de haut en bas et projeté vers l'avant, là où la rivière disparaît derrière un tournant. Des boisements importants et généreux habillent les pentes encadrant les cours d'eau. Ils participent à la sensation de fraîcheur qui transparait dans cette ambiance. Les prairies humides complètent ce paysage, apportant en plus une valeur écologique reconnue.*



UP21-30-01 Ambiance bucolique, touristique et patrimoniale de la vallée de la Mayenne (Ménil)

Château-Gontier constitue l'articulation urbaine de l'unité dont la Mayenne est l'axe fédérateur, profitant d'un élargissement ponctuel de la vallée et de plusieurs points de franchissement pour se développer et diffuser son urbanisation sur les bourgs à proximité. (cf. chapitre sur les dynamiques paysagères).



UP21-30-02 Ambiance patrimoniale de Château-Gontier implanté dans la vallée de la Mayenne, axe fédérateur structurant de sa composition urbaine (Château-Gontier)

Pour en savoir plus sur La Mayenne

Source : *Les Cahiers du Conservatoire : La vallée de la Mayenne, un territoire en projet (octobre 2002)*

La Mayenne est la rivière majeure du département qu'elle traverse selon un axe Nord-Sud. Elle prend sa source au Mont des Avaloirs, point culminant de l'ouest de la France, sur la commune de La Lacelle dans l'Orne, et conflue, 195 km en aval, avec la Sarthe et le Loir pour former la Maine, au nord de l'agglomération d'Angers.

Des établissements humains particuliers :

- La rivière est considérée comme un rempart naturel défensif, propice à l'implantation de camps fortifiés (Moulay, Entrammes) et notamment sur les éperons de confluence (Sacé et Saint-Jean-sur-Mayenne)
- Une voie de choix entre la Normandie et l'Anjou : le comte Foulque Nerra (972-1040) fait ériger des forteresses à Château-Gontier (1007), Mayenne (1015), château de Laval (en bois en 818, détruit en 838 et reconstruit en pierre en 1020). De nombreux châteliers sont implantés entre le IX^e et le XI^e, sur des rochers au détour d'un coude
- Du XII^e au XIX^e siècle, évolution du système défensif à des demeures plus grandes, ouvrant sur la vallée avec l'influence architecturale du retour des guerres d'Italie, le tuffeau ... qui modifient le paysage de la vallée avec aussi la valorisation des terres associée à des parcs et promenades vers la rivière au XIX^e.
- La majorité des bourgs a préféré investir les affluents. Seules les communes de Changé, Saint-Jean-sur-Mayenne, Montgirou et Rochefort ont colonisé les rives de la Mayenne.

Une rivière aménagée au fil du temps pour des usages différents

- Des pêcheries faites de pierres et de branchages au Moyen Age
- Les moulins à eau en association avec la construction des barrages
- Les chaussées nécessaires à la navigabilité de la rivière dès la construction des châteaux sur les 3 villes phares (11 barrages existaient au XI^e siècle entre Château-Gontier et Angers), en parallèle aménagement du chemin de halage
- En 1536, les riches marchands de toiles lavalloises exigent la canalisation de la Mayenne pour faciliter le commerce : construction de 27 barrages avec pertuis (ou portes marinières ancêtres des écluses) entre Laval et Angers, elle devient navigable 6 mois par an pendant les hautes eaux

- Au XVI^e siècle, le Cardinal Mazarin entreprend de rendre la Mayenne navigable jusqu'à la ville de Mayenne, trop coûteux, les travaux s'arrêtent à sa mort à Saint-Jean-sur-Mayenne
- Au XVIII^e siècle, Laval devient une véritable plaque tournante du commerce mayennais. La rivière est bordée de Moulins à blé et à tans, de filatures, d'usines de tissages, de tanneries et de lavanderies
- Le 31/05/1846, la canalisation de la rivière est autorisée par une loi : les barrages remplacent les chaussées, 37 écluses à double sas sont construites entre Mayenne et Daon, de nombreux moulins sont détruits.
- En 1863, la rivière devient navigable jusqu'à Mayenne. La chaux produite dans le bassin de Laval arrive ainsi dans le nord du département permettant aux agriculteurs d'amender leurs sols
- Au XIX^e siècle, l'ensemble des quais des villes de Laval, Mayenne et Château-Gontier est construit, restructurant les fronts urbains et donnant aux villes leur visage actuel
- 1855, concurrence du train, puis extension du réseau routier ... en 1975, arrêt du transport de marchandises sur la Mayenne
- Aujourd'hui, la Mayenne n'est plus un axe commercial et artisanal mais plutôt un axe touristique avec le tourisme vert, la navigation de plaisance

Pour en savoir plus sur Château-Gontier

Source : site de la Ville de Château-Gontier <http://www.chateaucontier.fr/ville/page.php?id=30>

Cité millénaire du Haut-Anjou, Château-Gontier s'est édifiée autour de la Mayenne. La rivière est passée au cours des siècles, d'un rôle stratégique prédominant à une fonction économique privilégiée. Au X^e siècle, le choix de ce site répond à un impératif : défendre et contrôler un point de passage obligé sur la Mayenne entre l'Anjou, le Maine et la Bretagne. La ville se construit sur les hauteurs de la rive droite, autour du château, qui protège le passage à gué, puis s'étend au XII^e siècle sur la rive gauche.

Prêtant sa force motrice aux moulins, permettant des activités comme la tannerie et la blanchisserie, axe commercial essentiel à partir du XVI^e siècle, la rivière encourage l'essor d'une grande bourgeoisie locale, enrichie par l'industrie des toiles de lin. Marche militaire au nord de l'Anjou, puis siège d'un château fort vers 1007 par le comte d'Anjou Foulques III Nerra, le site de Château-Gontier occupe une place stratégique dans le Haut-Anjou médiéval. L'édification du château au sommet de l'éperon rocheux dominant la rivière, l'existence à proximité, d'une communauté de moines bénédictins de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, regroupée autour du prieuré et l'église Saint-Jean-Baptiste... de cette conjoncture est née la ville de Château-Gontier sur la rive droite de la Mayenne.

Dès le XII^e siècle, un nouveau quartier « le faubourg » se développe sur la rive gauche, riche en fondations religieuses (couvent des Ursulines au XVII^e siècle, hôpital Saint-Julien au XIX^e siècle). Le commerce et les échanges prospèrent, liés au carrefour de voies de communication et principalement à la rivière la Mayenne. Château-Gontier conserve peu de vestiges antérieurs au XV^e siècle : la période qui suit la guerre de Cent Ans favorise le renouveau du bâti dans une structure urbaine qui évolue peu, prisonnière de l'enceinte fortifiée et d'un parcellaire étroit et dense. La majorité des rues n'ont jamais été modifiées, ici subsistent de nombreuses maisons à pan de bois.

Au XVII^e siècle, l'implantation des institutions royales (Présidial, Election, Grenier à sel) donne un second souffle à la ville, c'est aussi l'époque du démantèlement des remparts et de ce qui reste du château. Au XVIII^e siècle, le développement de l'activité économique supplante le rôle moteur du pouvoir institutionnel. L'industrie de la toile de lin apporte la richesse aux bourgeois, qui se font construire de somptueux hôtels particuliers : architecture de tuffeau, proche des modèles ligériens puis parisiens.

Au XIX^e siècle, la ville connaît une expansion extraordinaire (construction des quais, de la voie ferrée...) et se dote d'édifices néo-classiques et art déco (hôpital Saint-Julien, villas de la gare). Au milieu du XX^e siècle, la ville s'étend hors de ses frontières séculaires et s'enrichit de nouveaux quartiers.

Depuis 1990, une fusion a entraîné la création de la commune de Château-Gontier Bazouges. La ville, qui mène depuis vingt ans une ambitieuse politique de mise en valeur du patrimoine, s'est dotée d'un secteur sauvegardé de 66 hectares et d'une ZPPAUP de 58 hectares.

Pour découvrir les balades historiques dans Château-Gontier : (<http://fr.calameo.com/read/000203950a71b2c4de0fd>)

3.2 Le bocage semi ouvert de Bierné



UP21-30-03 Un paysage dégagant des covisibilités sur les bourgs implantés sur les crêtes (Bierné)

Le plateau bocager semi ouvert de Bierné se caractérise par un paysage dégagant de longues perspectives, mais où les vues sont souvent boquées au loin par une lisière boisée, ou l'accompagnement arboré de la voie ferrée. Les petites vallées encaissées convergent majoritairement à l'ouest vers la Mayenne mais aussi à l'est vers la Sarthe. Ces vallées perpendiculaires à la vallée principale de la Mayenne se distinguent dans les parties planes cultivées par une densification des boisements qui se remarque même dans le bocage et par un relief plus chahuté. On le perçoit particulièrement sur les routes, car du fait de leur rectitude, elles mettent en évidence les ondulations du terrain. Cependant, ces deux caractéristiques, relief et boisement, rendent ces petits vallons difficilement accessibles au randonneur (piéton, cycliste ou cavalier).



UP21-30-04 Des fonds de perspectives bloqués par des boisements de plateaux, de fonds de vallées, ou accompagnement voie ferrée (Grez-en-Bouère)



UP21-30-05 Des fonds de perspectives bloqués par des boisements au travers d'un bocage dégradé mais toujours lisible (Gennes-sur-Glaize)

L'influence angevine et sarthoise (avec la tuile notamment en frange nord-est autour de Grez-en-Bouère) est plus lisible dans l'architecture rurale et dans les bourgs ;

La pression urbaine des deux pôles d'emploi importants cadrant la sous-unité (Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe) s'exerce sur les bourgs proches, par des développements résidentiels importants. (cf. chapitre des dynamiques paysagères).

3.3 Le bocage ouvert de l'Oudon



UP21-30-06 Un plateau semi-ouvert remembré au bocage relictuel au niveau de la vallée de l'Hière (Chérancé)

Le bocage ouvert de l'Oudon se caractérise par un plateau bocager semi-ouvert ponctué de rares boisements et de nombreux plans d'eau (arrosage des cultures) et étangs (agrément et loisirs). De nombreux secteurs ont été très remembrés et s'accompagnent d'un reliquat bocager beaucoup moins dense. Les vallons sont marqués mais très peu profonds et dont certains reprennent l'orientation armoricaine nord-ouest/sud-est.



UP21-30-07 Plan d'eau de loisirs d'Ampoigné

La vallée de l'Oudon est orientée nord-sud. La rivière y dessine de larges méandres et induit une emprise assez importante du fond plat de la vallée, par comparaison avec les autres vallées. Des boisements de peupliers tendent à refermer et banaliser ce paysage, fermant les vues.



UP21-30-08 Prairies de la vallée de l'Oudon cadrées par les peupliers qui ferment le paysage (Beaulieu-sur-Oudon)

La ville de Craon implantée au cœur de la vallée, constitue une articulation urbaine importante. Elle se caractérise par un patrimoine diversifié et de qualité avec notamment le château et son parc qui constituent un site classé. Elle est, par ailleurs, reconnue pour ses activités équestres (hippodrome).



UP21-30-09 Ambiance de la ville de Craon, implantée sur l'Oudon, associant patrimoine et tradition équestre (Craon)

Pour en savoir plus sur Craon

Source : site de la Ville de Craon : <http://www.ville-craon53.fr/intro-histoire.aspx>

Téléchargez les deux documents suivant :

- Craon un peu d'histoire, par Evelyne ERNOU : [craon_un_peu_d_histoire.pdf](#)
- Craon à travers le XXème siècle : [craon_a_travers_le_20eme_siecle.pdf](#)

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Craon

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Une implantation originelle sur les rives de l'Oudon

« Le site de la ville actuelle est occupé par les romains bien avant le IV^{ème} siècle. Un château est érigé dès le IX^{ème} siècle et la place est fortifiée le siècle suivant. Au XI^{ème} siècle, le prieuré de St-Clément est construit. La ville est dotée de tous les atouts (pouvoirs religieux et seigneurial) pour devenir un centre urbain important, rayonnant sur un territoire. La ville est d'ailleurs dotée d'enceintes. Les agglomérations de St-Clément et Craon finissent par se joindre, la fusion des deux communes a lieu en 1812.

La commune possède un patrimoine bâti fort riche, avec dans le centre-ville, autour des dernières halles du département, de nombreuses maisons à colombages, témoignages du paysage moyenâgeux et en périphérie d'agglomération, le prieuré de St-Clément (XVII^{ème} siècle), le château (18^{ème} siècle). La commune compte aussi des lavoirs et moulins. Le site primitif se caractérise par un coteau exposé au Sud sur la rive gauche de l'Oudon. Au XIX^{ème}, l'urbanisation gagne le faubourg St-Clément sur l'autre rive et est marqué par la route de Renazé, axe caractéristique de cette époque. Depuis 1950, l'agglomération occupe la vallée de l'Oudon. Les hauteurs à l'Est sont gagnées par l'urbanisation et les limites naturelles (haies bocagères et ligne de crête) sont dépassées ou atteintes. » (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996)



UP21-04-ETAT MAJOR : Craon – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)



UP21-03-ORTHO_1958 – Craon – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)

Un bocage fortement déstructuré

L'orthophoto de 1958 montre une organisation assez éclatée de la trame parcellaire qui se forme d'entités laniérées dont la taille s'amenuise sur les pentes des vallées. Les plateaux au nord-ouest du bourg font déjà l'objet d'une structuration plus adaptée à la modernisation de l'activité agricole.

La comparaison des orthophotos de 1958 et 2010 permet de constater une dynamique de simplification parcellaire très soutenue sur la période. Peu à peu, les initiatives de remembrement tendent à proposer un parcellaire de taille plus importante, de forme plus géométrique, bien qu'à l'approche des vallées le tissu soit plus resserré.

Le rapide développement de la céréaliculture favorise la remise en cause de la présence bocagère. Peu à peu, un paysage de champs ouverts s'impose, agrémenté çà et là d'arbres isolés, reliquats des linéaires bocagers anciens.

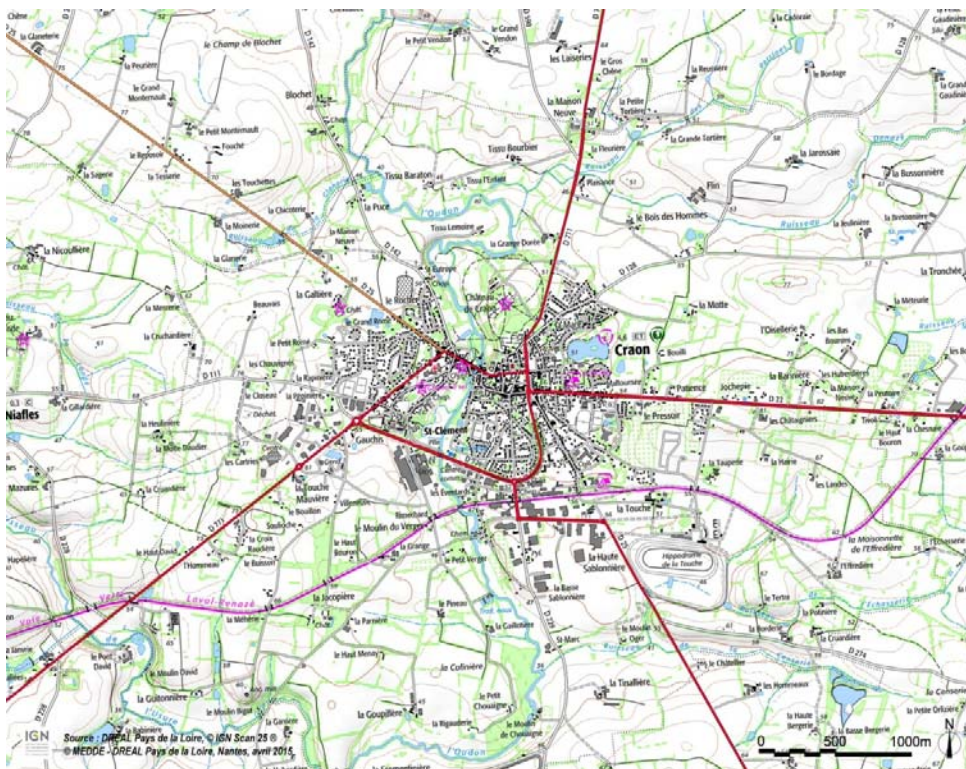


UP21-40-XXX Les paysages agricoles de l'unité connaissent une ouverture progressive en lien avec la déstructuration du maillage bocager (Villiers-Charlemagne - 2015)



UP21-02-ORTHO_ Craon – Orthophoto 2010-- (BD ORTHO)

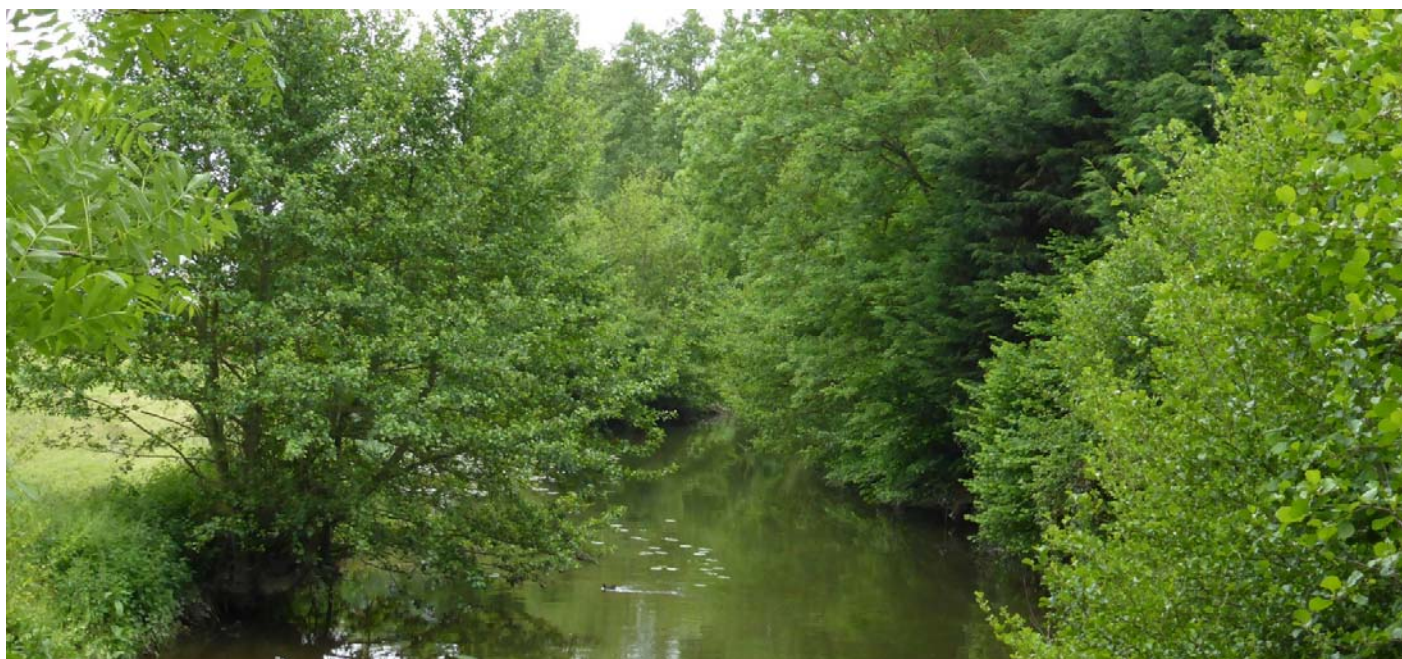
L'élevage hors sol est particulièrement présent et l'élevage de porcs domine dans la partie ouest de l'unité, alors que l'élevage de volailles est plus important à l'est. L'impact visuel de ces bâtiments est variable et dépend notamment de leur implantation, leur couleur, de l'existence ou non d'éléments de végétation à proximité. Les bâtiments d'élevage hors sol (lié à la volaille notamment) sont nombreux dans le secteur mais leur impact visuel est très variable en fonction de leur implantation (près des sites bâtis existants, en retrait par rapport aux voies de desserte principale) et de la présence de végétaux à proximité, certains ont un impact visuel amoindri.



UP21-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Craon (SCAN 25)

Une végétation plus dense dans les vallées

A l'image des dynamiques connues sur bon nombre d'unités paysagères voisines, le bocage du Haut Anjou est le théâtre d'une fermeture progressive des paysages de vallée. L'exemple de l'Oudon dans le secteur de Craon montre un enrichissement végétal de la vallée qui réduit considérablement la visibilité et l'accessibilité au cours d'eau.



UP21-40-XXX La vallée de l'Oudon connaît une fermeture progressive par la végétation (Craon - 2015)

Des développements urbains qui étendent la ville



UP21-40-XXX L'extension pavillonnaire de Craon (Craon - 2015)

La structuration particulière en étoile de Craon a facilité un développement de la ville en appui des axes principaux. Déjà en 1958, le caractère inondable des abords de l'Oudon laisse un espace non urbanisé dans la ville. L'orthophoto de 2010 montre une diffusion urbaine à vocation résidentielle qui étend la ville majoritairement vers l'est et l'ouest. A l'est, les espaces interstitiels laissés entre les couloirs d'urbanisation qui continuent à s'étendre ont été investis par des équipements nouveaux (terrains de sports, base de loisirs). Les secteurs de mitage viennent enclaver des terrains dont la vocation agricole semble menacée. A l'ouest également la diffusion se poursuit en gagnant les plateaux agricoles.



UP08-40-XXX_Craon - Orthophoto 1996



UP21-40-XXX_Craon - Orthophoto 2010

Le développement des zones d'activités

Dans le secteur de Craon, le développement des zones d'activités étend la ville vers le sud en direction de l'ancienne voie ferrée, aux abords de la D25 à l'est et de la D771 à l'ouest. La prolifération des bâtiments d'activités aux volumes imposants dessine désormais la frange sud de la ville.

Par ailleurs la structuration ancienne en étoile a été modifiée avec l'aménagement d'une voie de contournement au sud de la ville qui facilite la desserte des zones d'activités.



UP21-40-XXX Le développement des zones d'activités au sud de Craon compose le paysage des franges urbaines (Craon - 2015)

Le pôle principal de l'unité du bocage du Haut Anjou est également concerné par la prolifération des bâtiments d'activités dans le paysage des franges de la ville. A Château-Gontier, la partie nord-est de la ville s'étend ainsi au gré des installations. Ces développements s'accompagnent d'une prolifération des affichages publicitaires aux abords des voies, et notamment de l'avenue Robert Cassin qui constitue un contournement est de la ville et qui permet la desserte efficace des zones d'activités.



UP21-40-XXX A Château-Gontier, le développement des activités économiques étend la ville vers le nord-est (2010)



UP21-40-XXX le développement des zones d'activités compose le paysage du nord-est de Château-Gontier, (Château-Gontier - 2015)



UP21-40-XXX Au nord de Château-Gontier, la prolifération des affichages publicitaires investit les paysages d'entrée de ville et notamment au niveau du giratoire de la RN162 (Château-Gontier - 2015)

Une voie ferrée reconvertie en sentier de randonnée

Le développement des itinéraires de randonnée ne se limite pas à l'aménagement des anciens chemins de halage de la Mayenne. Depuis 1994 en effet, le Conseil général développe une politique d'acquisition des anciennes voies ferrées avec pour objectif de constituer des chemins de randonnées non motorisées : pédestre, deux roues et équestre. Aujourd'hui, 4 linéaires représentant 128 kilomètres sont aménagés dans le département. L'unité paysagère du bocage du Haut Anjou est ainsi concernée par le développement de ces circuits et notamment le sentier Laval – Rénazé. Pour autant, à Craon, l'aspect linéaire, mal entretenu et les friches des bas-côtés rendent ce circuit peu attractif.



UP21-40-XXX L'ancienne voie ferrée a été aménagée en sentier de randonnée (Craon - 2015)

Des équipements structurants



UP21-40-XXX Pistes équestres et gradins de l'hippodrome qui qualifinte l'entrée est de Craon (Craon - 2015)

L'hippodrome s'étend sur 65 hectares et dispose de 12 km de pistes. Si les pistes en elles-mêmes ne représentent pas automatiquement des objets marquants dans le paysage, l'ensemble des éléments d'accompagnement qui sont aménagés (tribunes, box...) deviennent des nouveaux repères perceptibles depuis l'entrée de ville est.

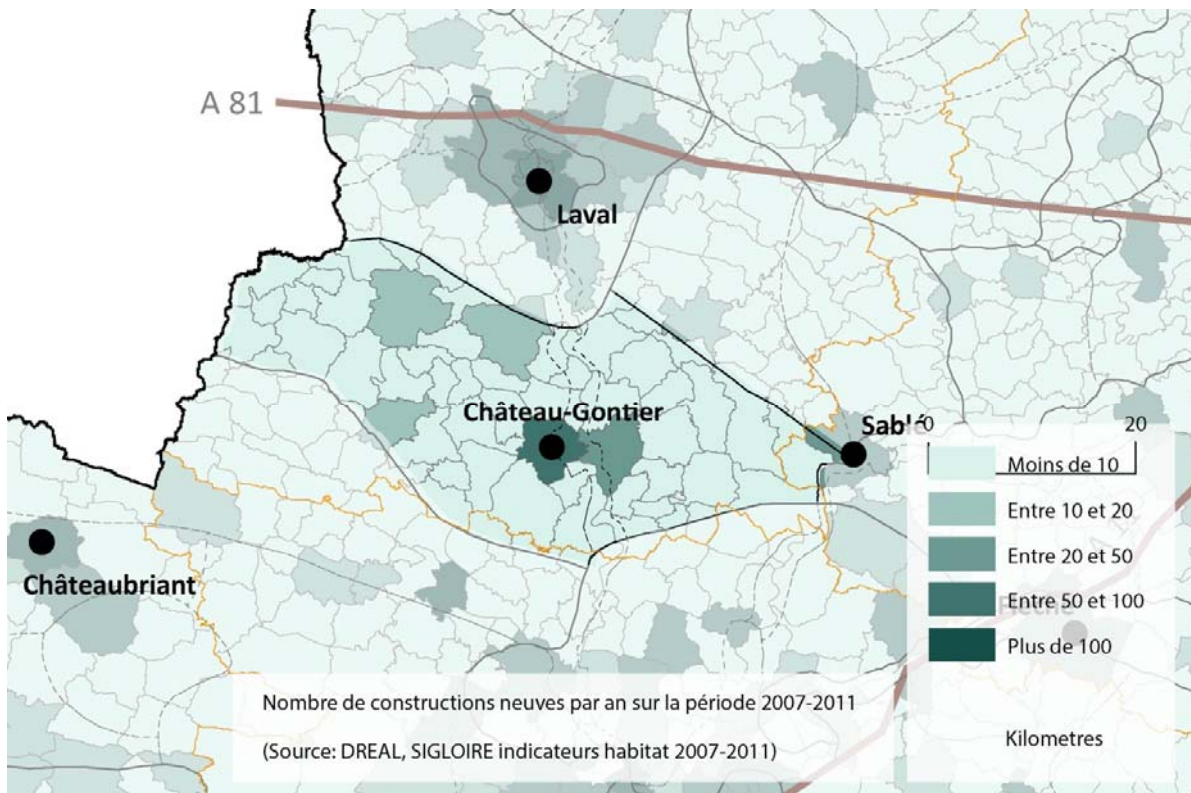
Le développement d'une zone de loisirs



UP21-40-XXX Le plan d'eau situé au nord-est de la ville accueille désormais un espace de loisirs (Craon - 2015)

A l'est de Craon, la constitution d'un plan d'eau sur les franges de la ville a donné naissance à une nouvelle zone de loisirs. Parc de jeux d'enfants, restaurants et camping s'organisent désormais autour de cet élément naturel.

4.2 Des dynamiques constructives fortes au niveau de Château-Gontier

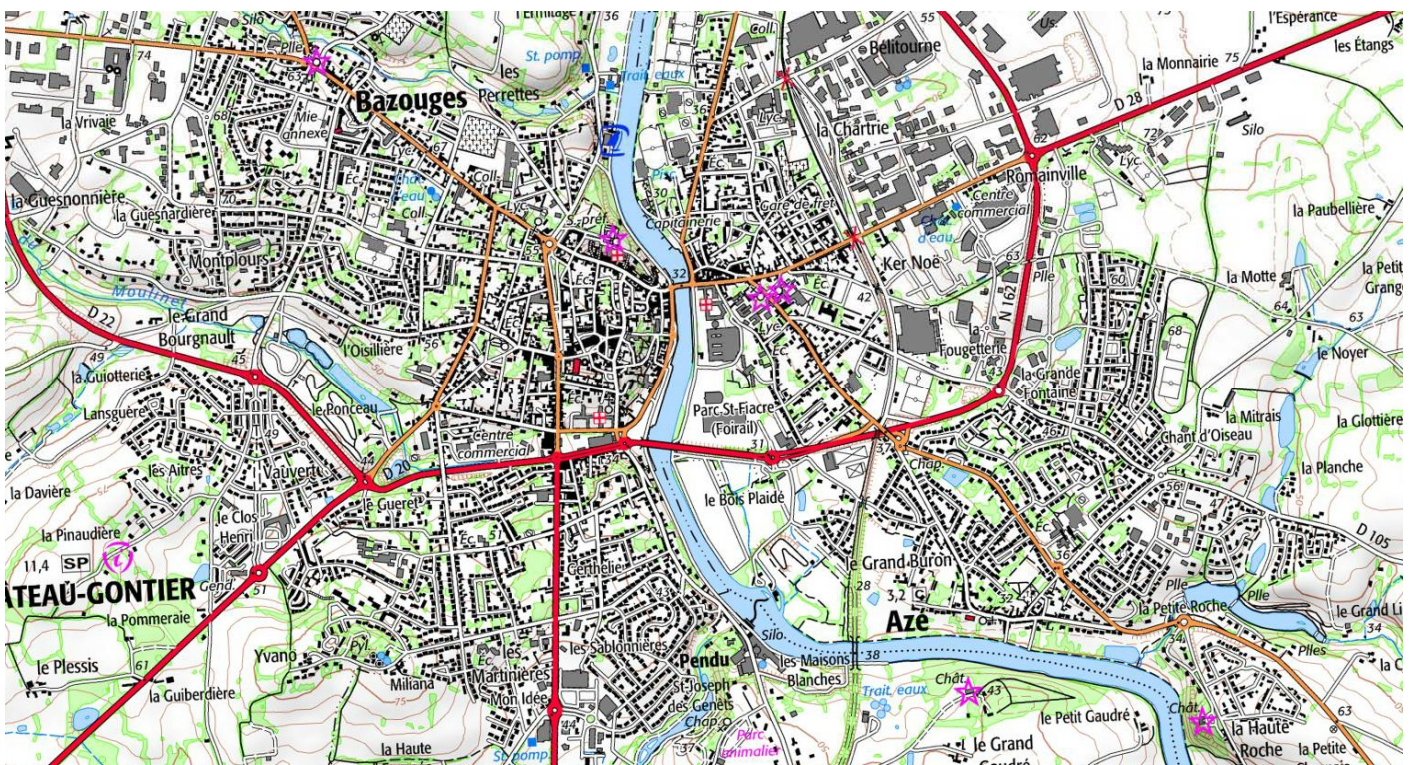


UP21-40-DYN Le pôle de Château-Gontier et sa périphérie ont connu des dynamiques constructives fortes sur la période 2007-2011 (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Le site initial est un éperon rocheux dominant la Mayenne. La ville s'est construite sur le coteau de la rive droite avant de gagner un terrain plus plat sur la rive gauche. Les expansions récentes ont préféré les plateaux à l'Est et à l'Ouest de la Mayenne plutôt que la vallée, difficilement urbanisable et étroite. Après 1949, les expansions ont été telles que les trois agglomérations de Bazouges, Château-Gontier et Azé se sont rejointes pour former une ville concentrique et multipolaire (plusieurs lieux de centralité autour desquels ont été réalisé des lotissements essentiellement). (Source : Atlas des Paysages du Département de la Mayenne – livret 3 : études de cas - 1996). Les bourgs de Bazouges et d'Azé font ainsi partie du continuum aggloméré et concentrent la majorité des extensions du tissu urbanisé de l'agglomération aujourd'hui.



UP21-40-XXX Le développement au niveau de Bazouges investit les plateaux surplombant la Mayenne (Fromentières - 2015)



UP21-40-XXX De chaque côté de la Mayenne, les développements urbains gagnent progressivement le haut des coteaux puis se propagent sur les plateaux à l'arrière (2013)

Les développements urbains récents de l'agglomération de Château-Gontier gagnent les coteaux surplombant la Mayenne sur ses deux rives et investissent progressivement les plateaux à l'arrière. Ces évolutions créent de nouveaux enjeux en termes de covisibilités de coteaux à coteaux, mais également en termes de gestion de la transition entre ville et campagne.



UP21-40-XXX De nouveaux lotissements se créent sur le haut des coteaux surplombant la Mayenne au nord de Château-Gontier (2010)

4.3 La mise en valeur de la vallée de la Mayenne

A l'instar des unités paysagères traversées par la rivière, l'unité du bocage du Haut Anjou connaît des dynamiques de valorisation de la rivière visant à exploiter son potentiel d'attractivité. Là encore, les anciens chemins de halage ont fait l'objet d'aménagements qui ont permis l'émergence de chemins de randonnée très convoités. A Château-Gontier, la mise en valeur de la rivière passe notamment par le développement de la plaisance qui participe désormais à la composition paysagère de la ville dans son rapport à l'eau. Par ailleurs, le riche patrimoine urbain tourné vers le fleuve fait l'objet de protection : Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.



UP21-40-XXX Le développement de la plaisance s'affirme dans le paysage urbain de Château-Gontier (Château-Gontier - 2015)

4.4 Développement des infrastructures

La RN 162 qui relie Château-Gontier à Laval constitue le principal axe structurant à l'échelle de l'unité paysagère. Contrairement à d'autres axes, la RN 162 n'a pas fait l'objet d'une diffusion importante à ses abords hormis l'extension urbaine à vocation économique au nord de Château-Gontier. Un échangeur au niveau de Villiers-Charlemagne a cependant donné lieu à l'aménagement d'une zone d'activités récemment.

Par ailleurs un contournement nord de Château-Gontier est prévu à partir de 2016.

4.5 Le développement des activités d'extraction

L'unité paysagère connaît le développement d'une carrière sur le secteur de Villiers-Charlemagne. Bien qu'imposant en termes d'emprise foncière, ce site d'exploitation est relativement peu visible depuis les espaces environnants car encaissé et entouré de haies.



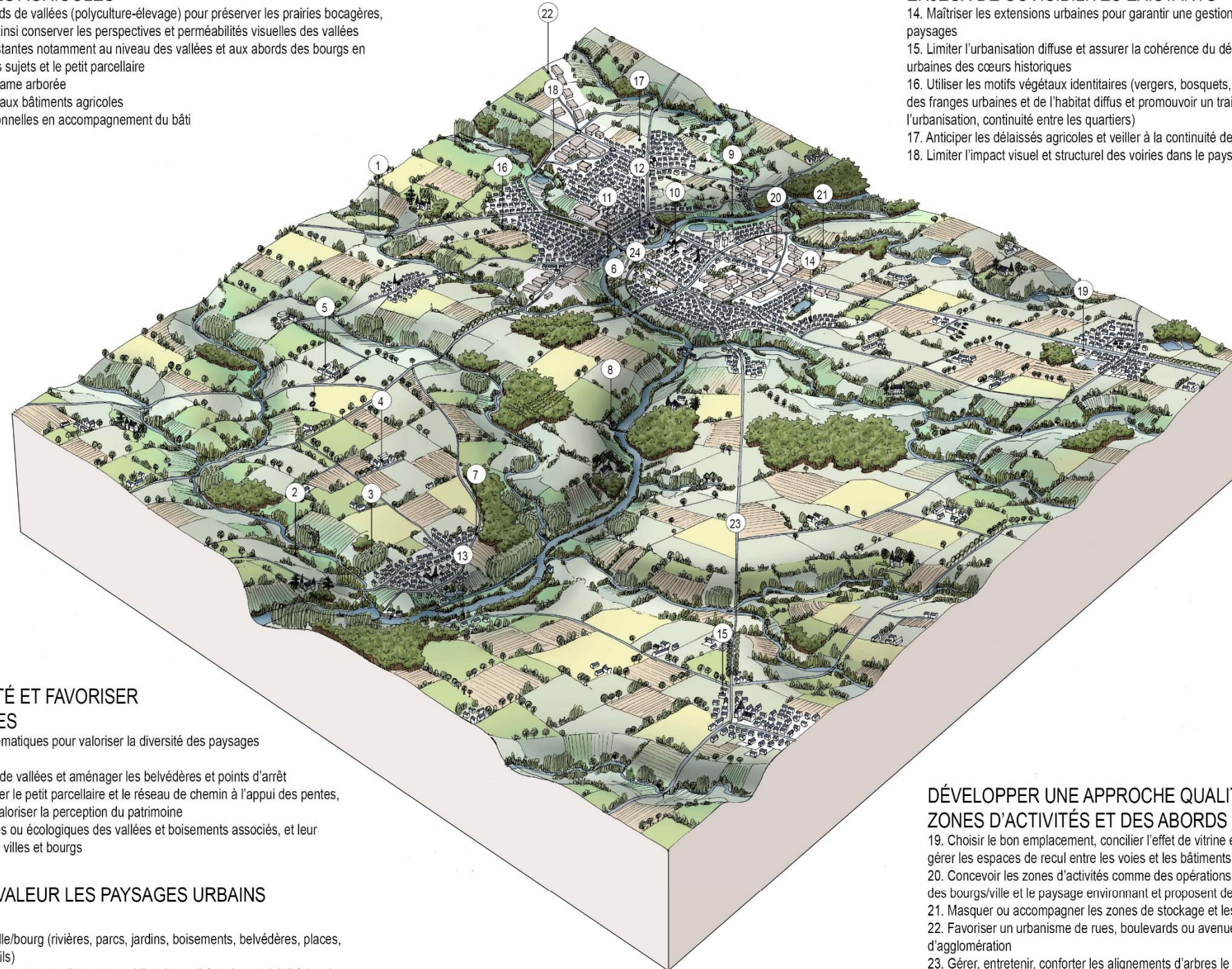
UP21-40-XXX La carrière de Villiers-Charlemagne est relativement peu visible depuis les espaces environnants (Villiers-Charlemagne - 2015)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du bocage du Haut-Anjou (21)

PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES ACTIVITÉS AGRICOLES

1. Maintenir l'agriculture spécifique des fonds de vallées (polyculture-élevage) pour préserver les prairies bocagères, limiter la fermeture des fonds de vallée et ainsi conserver les perspectives et perméabilités visuelles des vallées
2. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment au niveau des vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire
3. Compléter, donner une cohérence à la trame arborée
4. Veiller à l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments agricoles
5. Mobiliser les structures végétales traditionnelles en accompagnement du bâti (vergers, arbres isolés, haie bocagère)



MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS NOTAMMENT AU VU DES ENJEUX DE COVISIBILITÉS EXISTANTS

14. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
15. Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain au relief et aux structures urbaines des cœurs historiques
16. Utiliser les motifs végétaux identitaires (vergers, bosquets, bois, haies) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus et promouvoir un traitement qualitatif des franges (limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers)
17. Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
18. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES VALLÉES

6. Développer les « chemins de traverse » thématiques pour valoriser la diversité des paysages de vallées
7. Ménager des ouvertures sur les paysages de vallées et aménager les belvédères et points d'arrêt
8. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
9. Mettre en valeur les richesses patrimoniales ou écologiques des vallées et boisements associés, et leur potentiel récréatif notamment aux abords des villes et bourgs

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES URBAINS PATRIMONIAUX

10. Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, parcs, jardins, boisements, belvédères, places, espaces libres, patrimoines, alignements, mails)
11. Valoriser le rapport de la ville/bourg à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (quais, chemins de halage et de rive, petit patrimoine de lavoirs, ...)
12. Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et adapter le parc immobilier des secteurs patrimoniaux aux modes de vie actuels sans les dénaturer
13. Prendre en compte les perspectives sur le patrimoine pour le mettre en scène

DÉVELOPPER UNE APPROCHE QUALITATIVE DU TRAITEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DES ABORDS DES INFRASTRUCTURES

19. Choisir le bon emplacement, concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville - gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments
20. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/villes et le paysage environnant et proposent des espaces publics de qualité
21. Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
22. Favoriser un urbanisme de rues, boulevards ou avenues en composant les façades sur les entrées d'agglomération
23. Gérer, entretenir, conforter les alignements d'arbres le long des routes et en entrée de bourg. Éviter les plantations systématiques le long des routes (maintien des panoramas) afin de maintenir le caractère ouvert des paysages
24. Valoriser les points de contact entre routes et cours d'eau : Mettre en valeur les ouvrages de franchissement, les perceptions vers les vallées

Pour en savoir plus les enjeux des paysages à l'échelle régionale

Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des besoins des activités agricoles

L'intensification de l'activité agricole a simplifié l'espace rural. Le bocage s'est déstructuré, le parcellaire a subi un certain remembrement et la céréaliculture et l'élevage hors-sol se sont développés. Les éléments non rattachés aux lignes de forces du paysage (trame végétale, bâti existant...) constituent autant de points d'appel très visibles qui attirent «le regard».

- Maintenir l'agriculture spécifique des fonds de vallées (polyculture-élevage) pour préserver les prairies bocagères, limiter la fermeture des fonds de vallée et ainsi conserver les perspectives et perméabilités visuelles des vallées
- S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment au niveau des vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.
- Compléter, donner une cohérence à la trame arborée
- Veiller à l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments agricoles
- Mobiliser les structures végétales traditionnelles en accompagnement du bâti (vergers, arbres isolés, haie bocagère).



UP21-50-XXX L'utilisation d'une colorimétrie adaptée et de volumes en continuité de l'existant contribue à une intégration qualitative des bâtis agricoles (Château-Gontier - 2015)

5.2 Développer l'accessibilité et favoriser la découverte des vallées

La densification végétale des vallées et aux abords des cours d'eau a diminué leur accessibilité et leur lisibilité. Les richesses patrimoniales naturelles et bâties sont de plus en plus mises en valeur.

- Développer les " chemins de traverse " thématiques pour valoriser la diversité des paysages de vallées
- Ménager des ouvertures sur les paysages de vallées et aménager les belvédères et points d'arrêt
- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine
- Mettre en valeur les richesses patrimoniales ou écologiques des vallées et boisements associés, et leur potentiel récréatif notamment aux abords des villes et bourgs



UP21-50-XXX L'aménagement de chemins de randonnée sur les bords de la Mayenne améliore les conditions de l'accessibilité aux paysages de vallée (Château-Gontier)

5.3 Préserver et mettre en valeur les paysages urbains patrimoniaux

Les éléments patrimoniaux sont peu mis en valeur dans les paysages urbains. Ils ne permettent pas de valoriser les liens comme les espaces publics ou voies de déplacements et les transitions entre ville et campagne. L'identité de l'unité passe par une caractérisation de son patrimoine bâti, architectural et paysager. Les modes de vie d'aujourd'hui doivent prendre en compte les organisations traditionnelles du bâti et les caractéristiques architecturales patrimoniales. Des perspectives monumentales sont à valoriser.

- o Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, parc, jardins, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, alignements, mails)
- o Valoriser le rapport de la ville/bourg à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (quais, chemins de halage et de rive, petit patrimoine de lavoirs, ...)
- o Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial et adapter le parc immobilier des secteurs patrimoniaux aux modes de vie actuels sans les dénaturer
- o Prendre en compte les perspectives sur le patrimoine pour le mettre en scène



UP21-50-XXX La mise en valeur des éléments patrimoniaux contribue à créer un paysage urbain qualitatif. Ici, la présence des voitures gêne la mise en scène des halles monumentales (Craon)



UP21-40-XXX Le rapport entre l'eau et la ville favorise une composition paysagère harmonieuse (Villiers-Charlemagne - 2015)

5.4 Maîtriser les développements urbains notamment au vu des enjeux de covisibilités existants

Les équipements, bâtiments industriels ou autres bâtis de grande dimension tendent à banaliser les franges urbaines et ont un impact visuel fort. Le déploiement d'infrastructures routières très rectilignes et l'organisation de bourgs sous forme linéaire désorganisent la lisibilité des limites de l'urbanisation. L'ouverture visuelle importante par la disparition de haies et talus accentue la nécessité de recherche de qualité et d'intégration du bâti.

- o Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
- o Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain au relief et aux structures urbaines des cœurs historiques
- o Utiliser les motifs végétaux identitaires (vergers, bosquets, bois, haies) pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus et promouvoir un traitement qualitatif des franges (limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers)
- o Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
- o Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains



UP21-50- Le maintien des haies et alignements d'arbres participent à l'amélioration des paysages de frange urbaine (Craon)

5.5 Développer une approche qualitative du traitement des zones d'activités et des abords des infrastructures

La multiplication des infrastructures a fragmenté les espaces agro-naturels et a eu un impact fort sur la transformation des paysages. L'effet vitrine tant recherché aux abords des pôles attractifs des activités commerciales ont eu des conséquences sur la qualité paysagère des entrées de villes. L'extension nette du tissu urbanisé par les activités a de plus contribué à une consommation foncière importante et à une mutation rapide des paysages. Le caractère plus urbain doit être retranscrit dans l'aménagement des zones d'activités, commerciales et d'équipements et dans le traitement paysager des infrastructures.

- o Choisir le bon emplacement concilier l'effet de vitrine et le maintien de la qualité de l'entrée de ville - gérer les espaces de recul entre les voies et les bâtiments
- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant et proposent des espaces publics de qualité

- Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
- Favoriser un urbanisme de rues, boulevards ou avenues en composant les façades sur les entrées d'agglomération
- Gérer, entretenir, conforter les alignements d'arbres le long des routes et en entrée de bourg. Éviter les plantations systématiques le long des routes (maintien des panoramas) afin de maintenir le caractère ouvert des paysages
- Valoriser les points de contact entre routes et cours d'eau : Mettre en valeur les ouvrages de franchissement, les perceptions vers les vallées.



UP21-50- L'aménagement d'alignements d'arbres, la mobilisation des éléments végétaux diversifiés contribuent à créer un paysage d'entrée de ville plus qualitatif (Craon)